

## PRESENTATION

Plateforme Habitat à stationnement réduit / Webinaire 10 mai 2021

# Enjeux et défis liés au dimensionnement du stationnement privé



# Dimensionner correctement le stationnement privé : un défi permanent

## Ere pré-motorisée

- Peu de pression immobilière
- Aucune réglementation

## Motorisation

- Augmentation de la pression immobilière
- Ratios minimaux

## Saturation du réseau routier

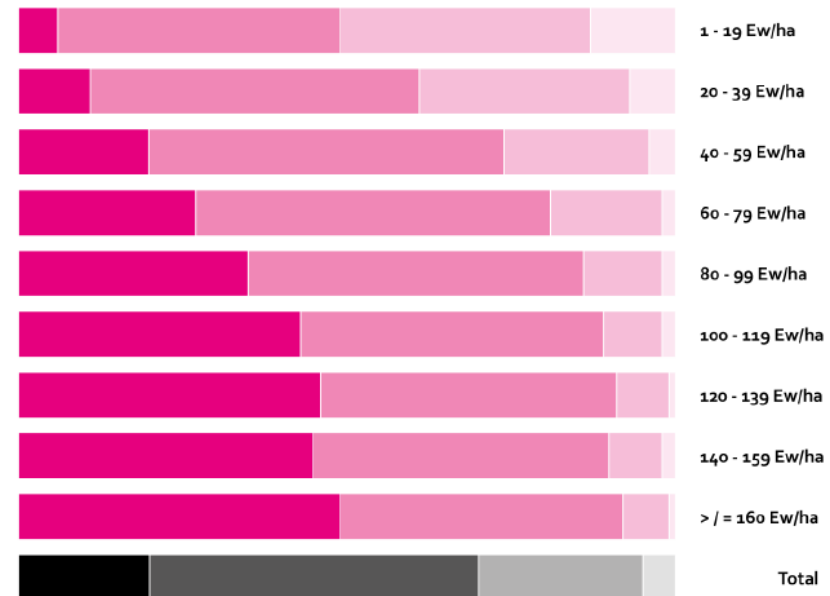
- Forte pression immobilière
- Ratios minimaux et/ou maximaux

## Mobilité « efficiente » ?

- Forte pression immobilière
- Evolution des ratios ?

Aujourd'hui

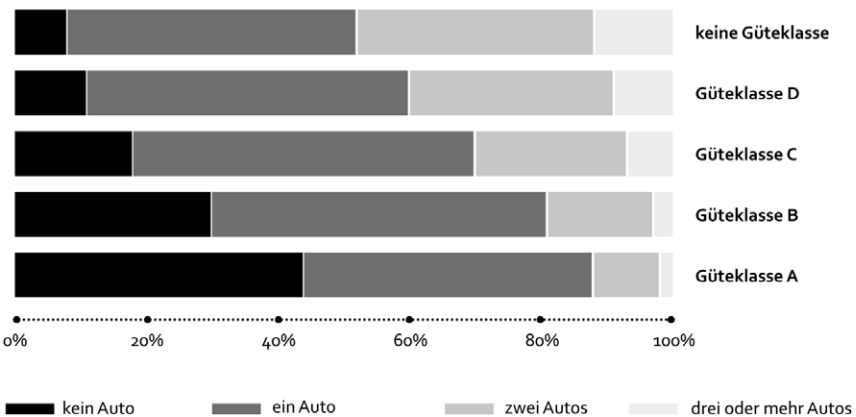
# Dimensionnement stationnement : il y a de quoi faire !



■ Norme VSS : 1 place par logement ou par 100 m<sup>2</sup> + 10% visiteurs

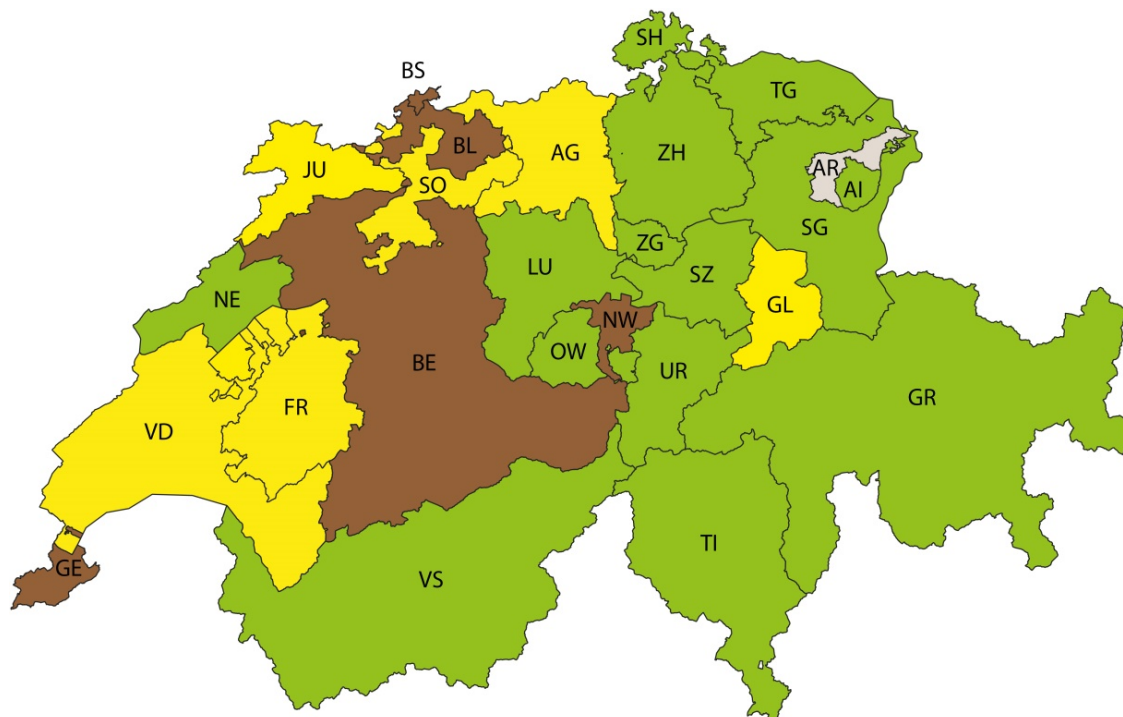
■ Les besoins réels dépendent de :

- Densité
- Desserte TC
- Infrastructures MD
- Autres services à disposition
- Type de logement
- Caractéristiques socio-économiques des habitants



# Les bases légales offrent des marges de manœuvre

Cadre légal et marges de manœuvre pour les communes



- 1) observation des minimas et maximas définis dans les réglementations cantonales
- 2) application de la norme VSS (avec dérogations possibles)
- 3) détermination libre de la méthode à appliquer

1:1'000'000

# Le projet : théorie, pratique et co-construction

## Objectifs

- Mise en évidence des marges de manœuvre des communes
- Motivation pour une prise en main active de la question
- Bons exemples et recommandations
- Echanges entre acteurs

## Focus et thèmes

- Obligation de construction de places
- Différenciation spatiale en lien avec le contexte multimodal
- Mutualisation du stationnement
- Installations centralisées (p.ex. parking de quartier)

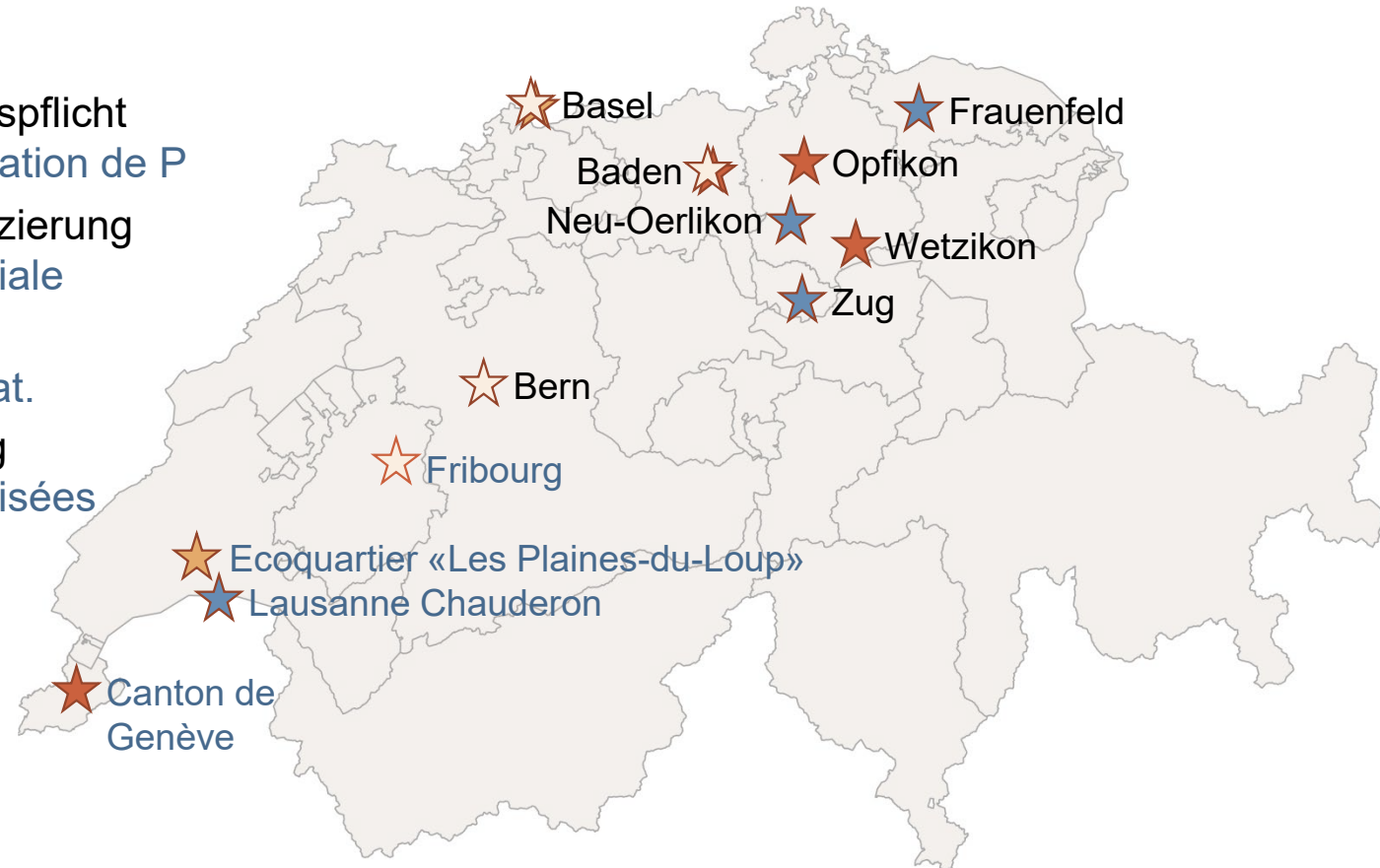


Avec le soutien de :

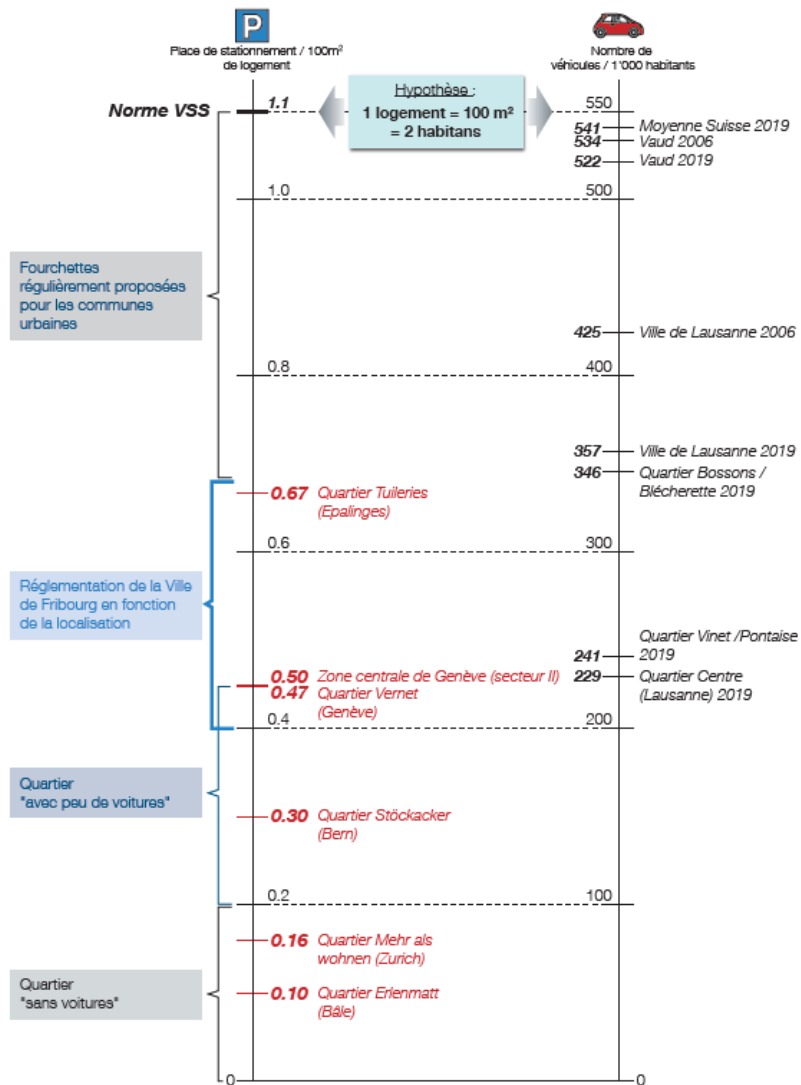


# Des exemples diversifiés

- ★ Parkplatzerstellungspflicht  
Obligation de réalisation de P
- ★ Räumliche Differenzierung  
Différenciation spatiale
- ★ Mehrfachnutzung  
Mutualisation du stat.
- ★ Zentrale Parkierung  
Installations centralisées



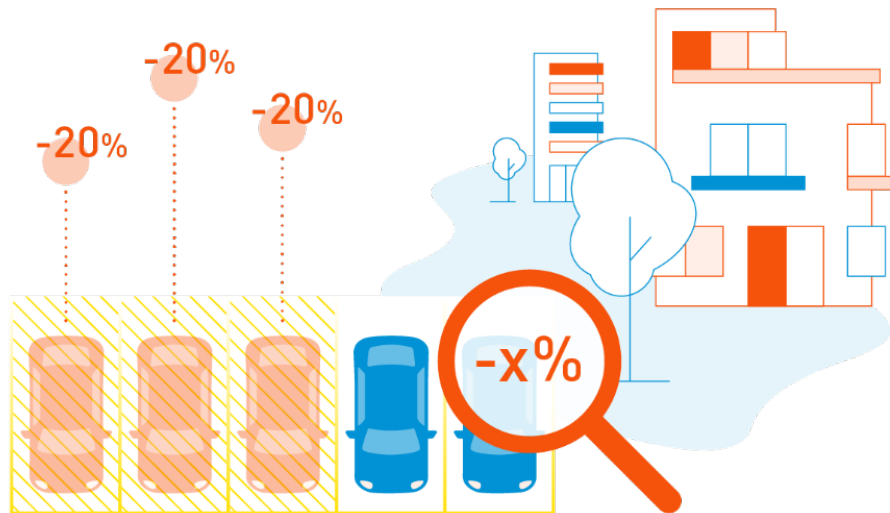
# Offre en stationnement et taux de motorisation



- Un lien existe entre le taux de motorisation et l'offre en stationnement nécessaire pour les logements
- De nombreuses communes appliquent aujourd'hui déjà des ratios inférieurs à la norme, y compris pour des projets «standards»
- Il existe des exemples sur l'ensemble du «spectre», de 0.1 à... 2-3 places de stationnement / 100 m<sup>2</sup>.

# Principe de base : pas plus que nécessaire !

- Utiliser les marges de manœuvre offertes par les cantons
- Choisir une méthode simple, adaptée au contexte local
- Définir des valeurs univoques
- Coordonner le dimensionnement avec la politique de stationnement publique
- Vérifier les effets secondaires

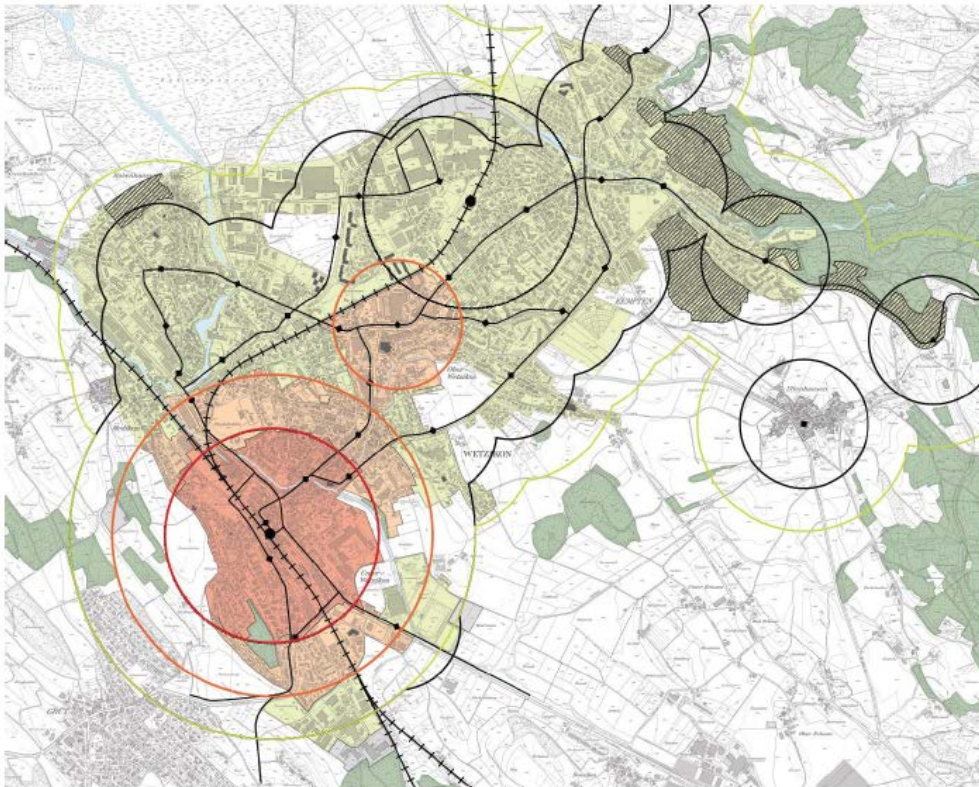




# Différenciation spatiale : situation, situation, situation!

## Anhang 1:

### Güteklassen des öffentlichen Verkehrs



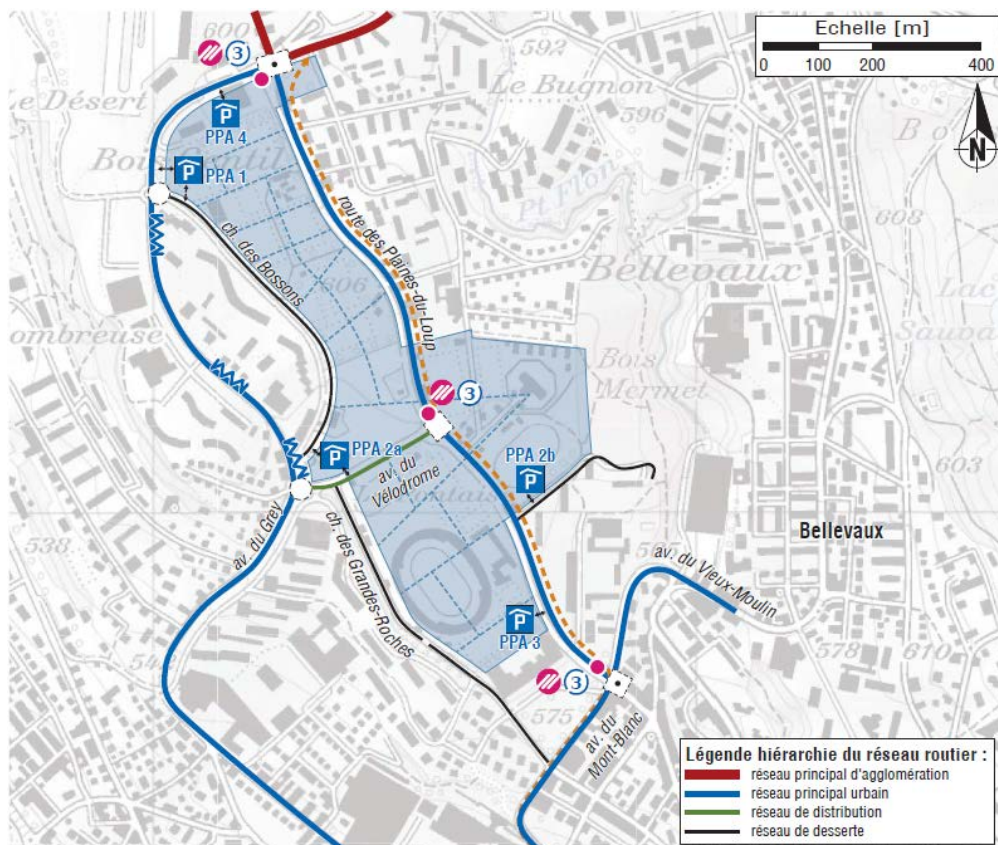
- Les limites de zones définies devraient correspondre aux limites parcellaires
- Les plans de zone devraient être séparés du texte de loi (règlement ou ordonnance), de manière à pouvoir être mis à jour aisément si nécessaire
- Il est possible de s'appuyer sur les bases cantonales (p.ex. pour la qualité de desserte)
- Les projets de transports publics importants et concrets devraient être pris en compte

# Mutualisation du stationnement : y penser à temps !



- Créer la base réglementaire nécessaire pour la mutualisation du stationnement
- L'autorité publique devrait avoir une attitude proactive envers les propriétaires / investisseurs, de manière à encourager la mutualisation du stationnement dans l'optique d'une utilisation plus efficiente des ressources
- Des mesures doivent être prises afin d'éviter des effets «collatéraux» non désirés (augmentation de la génération de trafic...)

# Installations centralisées : un défi qui en vaut la peine



- Offrir des conditions-cadres permettant la mise en œuvre d'installations de stationnement centralisées
- Définir de manière claire le financement, le système d'attribution et les procédures de contrôle
- Exiger (ou définir contractuellement) la création d'un organisme responsable de la gestion de l'installation

# Merci pour votre attention.



**Julian Fleury**

[Julian.Fleury@transitec.net](mailto:Julian.Fleury@transitec.net)

Lien vers le projet :

<http://www.mobilitaet-fuer-gemeinden.ch/fr/programme/mobilitaet/parkierung-in-gemeinden.html#/>

TRANSITEC Ingénieurs-Conseils  
4, avenue Auguste-Tissot · CH-1006 LAUSANNE  
T +41 (0) 21 652 55 55 · F +41 (0) 21 652 32 22  
[lausanne@transitec.net](mailto:lausanne@transitec.net) · [www.transitec.net](http://www.transitec.net)

